Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales** **Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation (BDAPI)** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDRICI/2021-347** **11/05/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : appel à projets 2021 pour la rentrée 2022, pour la sélection de chefs de projet de partenariat au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Etablissements publics d'enseignement supérieur agricole Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole

Résumé : ce dispositif permet à de jeunes ingénieurs sortant d'école issus du concours externe de recrutement des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'environnement (IAE) de s'impliquer dans l'enseignement technique agricole tout en acquérant une expérience dans les domaines de la recherche, du développement agricole, de la conduite de projet et du management d'équipe. La présente note de service décrit les modalités d'appel à projets pour l'année 2022

Textes de référence : Note de service DGER/SDRICI/2016-486 du 13/06/2016

Appel à projets « chef de projet de partenariat »

Règlement 2022

1. Objectifs

Cet appel à projets s'inscrit dans le dispositif des chefs de projet de partenariat décrit par la note de service DGER/SDRICI/2016-486 du 13/06/2016. Il doit permettre aux Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) de contribuer aux missions « développement et animation du territoire » et « développement-expérimentation-innovation » attribuées à l'enseignement agricole ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques publiques définies par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Il contribue ainsi à renforcer les partenariats entre les professionnels, le monde de la recherche, l'enseignement agricole supérieur et l'enseignement agricole technique et facilite la participation des EPLEFPA à des projets de recherche-développement, notamment ceux financés par le compte d'affectation spécial du développement agricole et rural (CASDAR).

2. Thématiques de l'appel à projets

Le projet doit nécessairement répondre à un des objectifs du plan *« Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agroécologie »*. A ce titre, il s'inscrit pleinement dans les objectifs du PLEPA de l'établissement, dans le projet global de l'établissement, et dans les objectifs du PREPA, en particulier si la portée du projet dépasse celle de l'établissement. Il répond ainsi à un enjeu majeur et bien identifié du territoire.

Cet appel vise à stimuler les projets qui répondront à l'un des enjeux suivants :

- Reconception des modes de production et de transformation prenant en compte les principes de l'agroécologie (développement de l'agriculture biologique, réduction de l'usage des intrants de synthèse et notamment abandon du glyphosate, protection de la biodiversité et de la qualité de l'eau, …)
- Adaptation et atténuation des effets du changement climatique (stockage du carbone dans les sols, réduction des émissions des GES, gestion de l'eau, renforcement de l'autonomie protéique et azotée, bioéconomie et économie circulaire, énergies renouvelables, …)
- Mise en place de systèmes alimentaires territoriaux (Circuits courts, restauration collective, …) en lien avec les objectifs de la loi EGALIM, création de nouvelles filières de diversification sur les territoires;
- Gestion intégrée de la santé animale et végétale, mobilisant une large palette d'approches préventives, de mesures de biosécurité et de méthodes de biocontrôle, en synergie avec les actions des plans Ecophyto et Ecoantibio ;
- Amélioration du bien-être animal

3. Les caractéristiques des projets

Le projet doit impérativement comporter les volets suivants :

- un **volet de développement agricole ou territorial,** visant à stimuler et à diffuser le changement technique ou organisationnel vers les acteurs du territoire, en s'appuyant sur les exploitations agricoles et ateliers technologiques, dans le cadre de leur activité de démonstration et d'expérimentation;

- un **volet pédagogique,** par la mobilisation des équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement, le projet doit permettre d'enrichir les formations initiales et continues par des apports pédagogiques originaux liés au projet développé. Il s'agit de rechercher une intégration des méthodes et résultats du projet dans l'enseignement, notamment à travers les différents modules locaux à l'initiative des établissements ou en favorisant des interventions ciblées du chef de projet vers les équipes pédagogiques et les apprenants, articulées avec sa mission. La place des apprenants comme acteurs du projet est vivement souhaitée.
- un **volet innovation,** le projet permettra l'acquisition de méthodes, de systèmes et résultats nouveaux pour le territoire sur la thématique du projet.
- un **volet recherche** ou d'expérimentation, qui s'appuiera sur les supports disponibles dans l'établissement ou auprès des partenaires territoriaux. Un appui scientifique à l'établissement par un organisme de recherche est ainsi attendu tout au long du projet pour assurer la mise en place d'une méthodologie adaptée à la problématique.

L'implication des exploitations agricoles et ateliers technologiques des EPLEFPA dans le projet est vivement souhaitée. Le projet doit en outre s'appuyer pour sa mise en œuvre, sur des partenariats existants ou identifiés, dont le rôle doit être bien identifié. Il peut s'agir en fonction des projets de partenariats avec :

- des organismes de recherche, comme l'INRAe, des établissements de l'enseignement supérieur ou universités, des organismes de recherche appliquée (Institut Technique Agricole ou Agroalimentaire, …), d'expérimentation, de développement ou de conseil agricole (chambres d'agriculture, ONVAR, …) ;
- des organisations socio-professionnelles du territoire, notamment dans le cadre des démarches collectives en cours (GIEE, Fermes DEPHY, Groupe 30 000, PAT, CUMA, GAL, …) ;
- des collectivités territoriales et des établissements publics de l'Etat y compris les services déconcentrés (DDT, OFB, ADEME, INAO, FAM, ONF, …)

Des lettres d'engagement ou de manifestation d'intérêt des organismes partenaires du projet, seront utilement jointes au dossier de candidature**. L'engagement de l'organisme de recherche partenaire qui assurera l'appui méthodologique au chef de projet est obligatoire.**

Les projets peuvent, en outre, avoir une dimension régionale dans le cas de projets associant plusieurs établissements. Le chef de projet devra alors être mandaté par les différents établissements concernés pour assurer une coordination de l'ensemble.

Ces caractéristiques différencient clairement ces projets de ceux mis en œuvre dans le cadre des décharges 1/3 temps d'enseignement.

Chacun des volets sera accompagné d'objectifs clairs, en nombre limité, mais représentatifs des impacts attendus du projet. Ces objectifs doivent être accompagnés d'indicateurs de résultats permettant un suivi des impacts dans le temps.

La proposition doit comprendre un budget prévisionnel spécifique. L'établissement doit avoir prévu tous les **moyens de fonctionnement** liés à la réalisation du projet, quelle qu'en soit l'origine (ressources affectées ou moyens des partenaires). Ces moyens doivent permettre le fonctionnement d'une équipe de projet interne à l'établissement et comprendre les moyens « d'interface » dédiés au projet et à son environnement tels que la formation du chef de projet, les liens par exemple avec les Unités Mixtes de Recherche (UMR), les Unités Mixtes Technologiques (UMT) et les Réseaux Mixtes Technologiques (RMT), le fonctionnement du comité de suivi, etc…

Le dossier de réponse à compléter est disponible en annexe 1.

4 . Procédure d'évaluation

4.1. Sélection et évaluation

L'évaluation des projets sera réalisée par un comité d'évaluation composé de membres du CGAAER, de l'INRAE, de l'inspection de l'enseignement agricole, des DRAAF, de représentant(s) des écoles participant au Dispositif National d'Appui (DNA) et de représentant(s) de la DGER.

La procédure de sélection comprendra deux phases :

- une phase de présélection des projets**.** Chaque projet fera l'objet d'un avis motivé du comité d'évaluation qui sera envoyé aux porteurs de projets.
- une phase d'évaluation finale réalisée après la présentation orale des projets présélectionnés en phase 1, par les EPLEFPA devant le comité d'évaluation.

A l'issue de la procédure d'évaluation, un classement de projets sera proposé par le comité à la directrice générale de l'enseignement et de la recherche qui établira la liste définitive des lauréats.

4.2. Principaux critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon les principaux critères suivants :

- cohérence avec les objectifs du plan « Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agroécologie » et ses déclinaisons régionales et locales ;
- pertinence et cohérence des objectifs et actions proposés sur les 4 volets du projet ;
- caractère fédérateur du projet en interne (entre centre et équipes du ou des établissements concernés) et en externe (pertinence et solidité des partenariats) ;
- faisabilité au regard des moyens matériels, humains, financiers, et au regard des attentes vis-à-vis du futur chef de projet ;
- méthodologie proposée , modalités de suivi et d'évaluation ;
- impact visé, capitalisation et valorisation des résultats, qualité des livrables – enseignables.

4.3. Calendrier prévisionnel et dépôt des projets

L'appel à projets est entièrement informatisé sur le site : http://www.adt.educagri.fr/

La procédure se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- du jeudi 23 septembre et le jeudi **07 octobre 2021** : saisie du dossier par les EPLEFPA candidats ;
- du vendredi 08 octobre et le jeudi **14 octobre 2021** : dépôt de l'avis motivé et du classement des propositions régionales par la DRAAF/DAAF
- du vendredi 15 octobre au mardi 2 novembre 2021 : évaluation des dossiers par les membres du comité d'évaluation ;
- le mardi 9 novembre 2021 : réunion du comité d'évaluation pour la pré-sélection des projets ;
- mardi 23 novembre 2021: audition des porteurs des projets pré-sélectionnés ;

- fin décembre 2021 : décision de la direction générale de l'enseignement et de la recherche et annonce des lauréats ;
- janvier 2022 : rédaction d'une fiche de poste par les EPLEFPA lauréats selon un modèle envoyé par la DGER ;
- 1er trimestre 2022 : présentation des projets aux ingénieurs sortant d'école par les EPLEFPA lauréats.
- **1Er septembre 2022 : prise de fonction du chef de projet.**

5. Mise en œuvre du projet

Les ingénieurs qui seront affectés dans les établissement, le seront pour une **durée de trois ans.** Cette durée pourra exceptionnellement être prolongée **d'un an maximum** après évaluation par le comité de pilotage, et ce, sous réserve des disponibilités du programme budgétaire concerné.

Pour les éventuels « chefs de projet de partenariat » nommés dans les DOM-COM, ces derniers seront rattachés au programme 142 permettant d'obtenir la prime de recherche. Dans ce contexte, ils ne pourront recevoir la prime dite de « vie chère ».

A l'arrivée du chef de projet de partenariat, le dossier électronique sera ré-ouvert sur le site internet**,** pour compléter le dossier et définir une projection sur les 3 années du projet. Cette étape devra être validée électroniquement par le chef d'établissement, puis par la DRAAF/SRFD (cf. dossier de référence en annexe 2).

Les établissements devront impérativement saisir chaque année un rapport d'étape en octobre sur le site. Il sera validé électroniquement, d'abord par le chef d'établissement, puis par le DRAAF/SRFD**.**

A partir de ce rapport d'étape administratif, il sera extrait un résumé qui figurera sur le site ouvert au public. Ce rapport d'étape sera établi selon le cadre de réponse figurant en annexe 3.

La Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Valérie BADUEL

Annexe 1

Ingénieurs chefs de projet de partenariat dans les EPLEFPA

Cadre de réponse – déclaration d'intention

NB : Il est rappelé que ces éléments doivent permettre de réaliser une expertise du projet et d'établir un classement : il importe qu'ils soient fiables et puissent donner lieu en cas d'acceptation du projet à des engagements concrets et précis.

1. **Etablissement Nom et adresse**

   Région :

   Responsable du projet

   Nom :

   Qualité :

   Email :

   Tel :

2. **Intitulé du projet** (300 caractères maximum)

3. **Exposé de la problématique et de la légitimité de l'EPLEFPA à se saisir du sujet** (6000 caractères maximum)

   3-1 Contexte agricole et socio-économique de l'EPLEFPA,

   3-2 Liens avec les axes stratégiques du projet d'établissement,

   3-3 Enjeux et opportunités ;

4. **Le projet**

   4-1 **la thématique principale** (choisir dans la liste ci-dessous)

   - 1- Agroécologie et recomposition de système agricole en vue de réduire l'utilisation d'intrants ;
   - 2- Agro-ressources et bio économie (production et valorisation de ressources non-alimentaires ;
   - 3 - Bien-être animal ;
   - 4 - Démarches collectives en faveur de l'agro-écologie ;
   - 5 – Mise en place de systèmes alimentaires territoriaux ;
   - 6 – Développement local et enjeux de société et des territoires.

   4-2 **Les objectifs du projet** (4000 caractères maximum)

4-3 **Les acteurs internes à l'établissement et les partenaires externes** (3000 caractères maximum)

Précisez le rôle de chacun d'eux : DEA/DAT, enseignants, direction, autres et liens avec quels centres constitutifs concernés

4-4 **Plan d'action** (8000 caractères maximum)

Pour chaque action, détailler : méthodes et protocoles opératoires – justification de la voie de travail choisie – calendrier prévisionnel (diagramme de Gantt) – répartition des tâches entre partenaires

4-5 **Volets d'implications du projet** (2000 caractères par volet)

Pour chacun des volets, vous signalerez les difficultés et obstacles que vous auriez identifiés

4-5 1 **Le volet développement agricole ou territorial**

4-5-2 **Le volet pédagogique**

Précisez les apprenants concernés et degré d'implication, la ou/et les filières concernées

4-5-3 **Le volet innovation**

4-5-4 **Le volet recherche**

5. La mission du chef de projet (10000 caractères maximum)

5-1 **le rôle du chef de projet**

(Vous préciserez la place que vous envisagez de donner au chef de projet au sein de l'équipe de direction)

5-2 **Le pilotage du projet**

(Pilotage, suivi, tuteurs de proximité et tuteurs scientifiques)

6. Les livrables attendus, autre que le rapport administratif annuel (4000 caractères maximum)

Exemples : poster de présentation du projet et de synthèse des résultats - fiches de résultats des actions menées (techniques, système de production, pédagogiques) - Fiche(s) Pollen pour la dimension pédagogique. Des formes originales peuvent aussi être proposées : expos, vidéos, applications numériques, serious game….

7. **Le budget** (2000 caractères maximum)

   7-1 fond propre

   7-2 participations attendues

8. **Communication, capitalisation et pérennisation du projet. (4000 caractères maximum)**
   Présentation de la stratégie et du plan de communication envisagée

9. **Documents annexés**
   Des lettres d'engagement ou de manifestation d’intérêt des organismes scientifiques partenaires seront utilement jointes au dossier de candidature

Annexe 2
Ingénieurs chefs de projet de partenariat dans les EPLEFPA

Cadre de réponse – projet amendé

Dans cette partie "Amendement", il est demandé au chef de projet ayant pris son poste de revisiter le projet initial pour éventuellement l'amender et ainsi se l'approprier en concertation avec l'équipe de direction. Remplir les informations suivantes :

1. Eléments complémentaires

Liste des modifications apportées à la déclaration d'intention et éventuelles informations complémentaires

(5000 caractères maximum)

2. Actions

2.1 Liste des actions et sous actions prévues durant les 3 années du projet par rapport à la recherche, au territoire, à l'innovation et à la pédagogie

Pour chaque action, il est possible de définir des sous-actions qui mettent en œuvre les actions identifiées dans le projet. Pour chacune (action ou sous-action), compléter :

-son intitulé
-sa brève description
-sa classification de 1 à 3 selon son importance
-le temps prévu consacré à l'action (en %)
-les périodes prévues pour l'action durant les 3 années du projet

2.2 Commentaires sur les actions (1000 caractères)

3. Partenariat

3.1 Pour chaque année du projet, compléter le tableau suivant :

Type de la stucture*	Nom de la structure	Nature du partenariat**	Précisions	Quantification prévue

* le type de la structure est à sélectionner parmi une liste prédéfinie de structures

** la nature du partenariat peut être : financier, temps de travail, autre

3.2 Commentaires sur les partenariats (1000 caractères)

4. Budget

4.1 Charges

Pour chaque année du projet, compléter le tableau suivant

Nature	**Bénéficiaire**	**Montant ou équivalent prévu**

4.2. Produits

Pour chaque année du projet, compléter le tableau suivant

Nature	**Source**	**Montant ou équivalent prévu**

4.3 Commentaires sur le budget (1000 caractères)

Annexe 3
Ingénieurs chefs de projet de partenariat dans les EPLEFPA

Cadre de réponse – rapport d'étape

1- Identification (issue de la déclaration d'intention)

Centre constitutif concerné

Adresse et numéro de téléphone de l'établissement

Nom du directeur de l'EPLEFPA

Nom et coordonnées de l'ingénieur chef de projet

2. Description (issue de la déclaration d'intention)

Intitulé du projet

Résumé de l'action

Thématiques retenues pour le projet

Pilotage et animation du projet et des sous-projets

3 Conduite du projet

3-1 Liste des actions et sous actions effectuées dans l'année écoulée par rapport à la recherche, au territoire, à l'innovation et à la pédagogie

Pour chaque action et sous-action prévue dans la phase "amendement du projet" ou ajoutée dans le rapport d'étape précédent, compléter :

- le temps réel consacré à l'action (en %)
- les mois qui ont été consacrés à l'action durant l'année

Il est possible d'ajouter des actions et sous actions non prévues initialement dans le projet. Pour cela, définir pour chacune d'elle :

-son intitulé
-sa brève description
-sa classification de 1 à 3 selon son importance
-le temps réel consacré à l'action (en %)
-les mois qui ont été consacrés à l'action durant l'année

3-2 Commentaires sur les actions

- Il est demandé d'apporter des éléments sur les niveaux suivants :

Échelles territoriales, perspectives, pérennité, acquis et effets escomptés à court terme à moyen terme ?

Intégration du projet dans l'établissement

Existence et rôle d'une équipe de projet, implication des personnels de l'établissement dans les volets R&D du projet

Retombées en termes d'ingénierie de formation

de méthodes pédagogiques et de contenu des formations

Retombées en termes de recherche

Retombées en termes de développement

Analyse des points forts et des difficultés rencontrées

Avis personnel du chef de projet sur cette expérience (pour ce qui le concerne et sur le dispositif en général)

Equilibres entre les différentes missions :

- une analyse du classement des priorités

- une présentation des actions non prévues réalisées

3-3 Partenaires impliqués et modalités de travail en commun

Pour chaque partenariat prévu pour l'année écoulée, compléter la quantification réelle.

Il est possible d'ajouter des partenariats (non prévus initialement dans le projet) selon le modèle de tableau suivant :

Type de la structure*	Nom de la structure	Nature du partenariat**	Précisions	Quantification réelle

* le type de la structure est à sélectionner parmi une liste prédéfinie de structures

** la nature du partenariat peut être : financier, temps de travail, autre

3-4 Commentaires sur le partenariat réalisé

Quelles sont les implications des différents partenaires (territoriaux, recherche et pédagogique) et les modalités de travail en commun si possible avec indicateur. Décrire le mode de fonctionnement (comité de pilotage, réunion en interne, réunions avec les partenaires).

(1000 caractères maximum)

3-5 Budget mobilisé pour le projet - charges

Pour chaque charge prévue dans la phase "amendement du projet" pour l'année écoulée, compléter le montant ou équivalent réel.

Il est possible d'ajouter des charges (non prévues initialement dans le projet) selon le modèle de tableau suivant :

Nature	**Bénéficiaire**	**Montant ou équivalent réel**

3.6 Budget mobilisé pour le projet - produits

Pour chaque produit prévu dans la phase "amendement du projet" pour l'année écoulée, compléter le montant ou équivalent réel.

Il est possible d'ajouter des produits (non prévus initialement dans le projet) selon le modèle de tableau suivant :

Nature	**Source**	**Montant ou équivalent réel**

3-7 Commentaires sur le budget mobilisé pour le projet, montage et suivi de dossiers pour l'obtention de financements

(1000 caractères maximum)

4- Annexes : pièces jointes que vous souhaitez proposer : rapports, convention, lettre de mission et la valorisation de vos travaux aux travers vos productions/publications **(indiquer les liens sur les sites concernés)**

Formats acceptés : PDF, Microsoft Office, Open Office

5- Résumé grand public

Résumé intégrant les grandes avancées sur les différents objectifs opérationnels, les résultats obtenus et l'impact sur la pédagogie et le développement des formations et l'impact sur le territoire. (5000 caractères max)

NB : ne pas reprendre les éléments du résumé du projet figurant en présentation. Les éléments présentés ici doivent rendre compte des résultats plutôt que des objectifs.